

**INCLUSION FINANCIERE**

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Africa Service Consult relance ses activités grâce à un crédit de 7 500 000 FCFA

Ingénieur en Génie civil, monsieur Bayor Zarif est le promoteur de l'entreprise Africa Service Consult sise à Léo 2000. Depuis quelques mois, le jeune ingénieur de la quarantaine s'est approché du FNFI afin ...

PAGE 2

FINANCE

Assemblée nationale

Le gouvernement pourrait présenter un projet de loi de finances rectificative

Au Conseil des ministres du 24 mai dernier, l'exécutif a écouté une communication sur la situation économique et financière, le financement de l'économie à fin décembre 2022 et au premier trimestre 2023 présentée par le ministre ...

PAGE 5

ART & CULTURE

Debout, Dignité

Les chants authentiques du terroir de Lassina Kéita pour renaître la Dignité africaine !

PAGE 9

Secteur textile et de l'habillement

Le gouvernement fixe les modalités d'application de la loi portant statut de zone franche industrielle

Au cours du Conseil des ministres tenu mercredi 24 mai à Lomé, le gouvernement a adopté un projet de décret fixant les modalités d'application de la loi portant statut de zone franche ...



PAGE 5



Assurance maladie universelle au Togo

Les résultats des travaux menés jusqu'alors

Le mercredi 24 mai 2023, s'est tenu à la présidence de la République togolaise, sous la direction du chef de l'Etat Faure Gnassingbé, le Conseil des ministres hebdomadaire. Parmi les sujets abordés, il y avait une communication relative à la mise en œuvre de l'Assurance maladie universelle (AMU).

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Collecte d'information foncière : les équipes d'enquêteurs de l'OTR sillonnent les communes Agoè-Nyivé 1 et 2

Une campagne de collecte d'informations foncières a officiellement démarré au Togo depuis le 22 mai dernier. L'opération, menée par l'Office togolais des Recettes (OTR), concerne dans le cadre d'une phase pilote, les communes d'Agoè-Nyivé 1 et 2.

L'objectif est de prévenir les litiges fonciers (qui représentaient en 2022 près de 70% des affaires pendantes devant les tribunaux) en sécurisant les propriétés foncières, mais surtout d'actualiser le fichier cadastral, vieux de 16 ans.

Pendant deux à trois mois, des équipes d'enquêteurs sillonneront chacune des communes des deux préfectures, afin de collecter des informations diverses, et géoréférencer les titres fonciers.

De fait, résume l'autorité fiscale, « toutes les informations cadastrales datant d'avant 2007, seront actualisées pour un meilleur développement urbain ».

Source : republiquetogolaise.com**Journée mondiale des Alumni**

Les anciens étudiants togolais de la France ravivent leur lien

Ils étaient à l'honneur ce mercredi 24 mai 2023 à l'Institut français du Togo, dans le cadre de la "Journée mondiale des Alumni", célébrée du 13 au 28 mai dans le monde. Signes de retrouvailles, partages d'expériences professionnelles et relationnelles, conseils... étaient au cœur de cette rencontre qui a réuni plus d'une trentaine d'anciens étudiants togolais des universités françaises, des entrepreneurs Alumni et institutionnels à Lomé.



PAGE 4



SOMMAIRE

Niger
« Laboratoire » de la France pour sa nouvelle approche militaire en Afrique



P 4

Démographie et infrastructures au Togo
Le réseau routier à l'épreuve de la démographie



P 6&7

Changement climatique
Le professeur Jean-Pascal van Ypersele veut « établir la meilleure connexion possible entre la science et les besoins »



P 8

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Africa Service Consult relance ses activités grâce à un crédit de 7 500 000 FCFA



Monsieur BAYOR Zarif

Ingénieur en Génie Civil, Monsieur Bayor Zarif est le promoteur de l'entreprise Africa Service Consult sise à Léo 2000. Depuis quelques mois déjà, le jeune ingénieur de la quarantaine s'est approché du FNFI afin de se renseigner davantage sur le nouveau crédit de relance mis en route depuis août 2020. Etant éligible et après avoir rempli toutes les conditions nécessaires, le jeune promoteur obtient le crédit sollicité et dynamise ses activités. Nous décidons pour ce premier numéro de votre rubrique de la semaine, de partager avec vous les témoignages de ce jeune promoteur... Reportage...

Plusieurs entreprises depuis l'avènement du Covid 19 ont vu ralentir leurs activités, que ce soit en termes d'approvisionnement, de vente ou de bénéfices. Et pour cause, les nombreuses restrictions en vue de limiter les risques de propagation de la maladie ont eu un impact sérieux sur

l'économie nationale. Au nombre de ces nombreuses entreprises, Africa Service Consult, qui n'a pas hésité à se rapprocher du FNFI pour se renseigner davantage sur le crédit du FNFI mis en place afin de dynamiser les activités des entreprises impactées par le Covid 19. « Depuis l'apparition du Covid 19, nous avons remarqué une grande chute dans nos activités. Nous n'avions plus assez de clientèle, conséquence, notre chiffre d'affaires à totalement baissé, même les appels d'offres ne se lançaient plus comme avant. Etant conscient de la gravité de la situation, je me suis rendu au FNFI pour avoir plus de renseignements sur le produit « Fonds de Relance ». Je me suis mis en ordre de bataille et rempli les conditions nécessaires pour l'obtention du financement, et heureusement j'étais éligible », indique le jeune entrepreneur. Après étude des dossiers, notre jeune entrepreneur

se compte aujourd'hui parmi les nombreux bénéficiaires du Fonds de Relance du FNFI. Il a reçu un crédit d'un montant de 7 500 000 FCFA pour dynamiser ses activités. Conscient qu'il s'agit d'un prêt, Monsieur BAYOR a mis en place des stratégies pour l'évolution de ses activités afin de pouvoir remplir ses engagements vis-à-vis des remboursements. « J'ai finalement reçu un financement d'une valeur de 7 500 000 F CFA. Avec cette somme j'ai diversifié mes activités, mis en place une station pour lavage auto. Je prévois aussi stocker et améliorer les outils BTP et mettre une partie de côté comme fonds de roulement », ajoute-t-il.

Toutes les entreprises qui veulent dynamiser leurs activités impactées par le Covid 19 peuvent soumettre leurs dossiers en ligne via le www.fnfi.tg. Toutes les informations relatives au Crédit de Relance peuvent en outre être consultées sur ledit site ou via le numéro vert 80 00 00 12.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari
Responsable web:
Carlos Amevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba
Edodji Nadia
Attipoe Edem Kodjo
Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla
Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 97 10 01 00 / 90 03 46 92

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Assurance maladie universelle au Togo Le gouvernement présente les résultats des travaux menés jusqu'alors

Le mercredi 24 mai 2023, s'est tenu à la présidence de la République togolaise, sous la direction du chef de l'Etat Faure Gnassingbé, le Conseil des ministres hebdomadaire. Parmi les sujets abordés, il y avait une communication relative à la mise en œuvre de l'Assurance maladie universelle (AMU).

Présentée par la ministre déléguée auprès du ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de l'Accès universel aux soins, chargée de l'Accès universel aux soins, Dr. Maméssilé Aklah Agba-Assih, cette communication a permis de présenter les résultats des travaux menés dans la poursuite de l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle. Ces travaux relatifs à la définition du panier de soins, la

réalisation de l'étude actuarielle, l'élaboration d'une architecture de l'AMU et la rédaction de textes d'application, s'inscrivent dans la continuité des actions menées par le gouvernement pour une mise en œuvre réussie de la couverture maladie, conformément à la Feuille de route gouvernementale 2020-2025.

L'assurance maladie est un mécanisme solidaire de couverture des risques financiers liés à la maladie.

Elle repose sur trois principes fondamentaux qui sont le paiement préalable, le partage ou la mutualisation des risques et la notion de garantie. Le paiement préalable est le principe par lequel l'assujetti (assuré) cotise ou verse sa prime à l'organisme

des cotisants. Par cette mutualisation, la charge financière devient réduite et supportable pour l'assuré malade. En cas de survenue de risque (maladie), l'organisme gestionnaire de l'assurance maladie garantit la prise en charge de l'assuré. Le régime

du salaire mensuel réparti à part égale entre l'Etat employeur et l'agent public assuré.

Le montant de la cotisation payé par l'assuré ne suit pas les règles de l'assurance pure, c'est-à-dire qu'elle n'est pas basée uniquement sur le risque. Elle est basée



Faure Gnassingbé et les membres du gouvernement

assureur avant la survenue du risque. Le partage ou la mutualisation des risques permet de répartir la charge financière (coût des soins de santé) d'un assuré sur l'ensemble

obligatoire d'assurance maladie des agents publics est financé par les cotisations mensuelles des assujettis (agents publics et assimilés). Le taux de cotisation est fixé à 7%

sur la capacité contributive de l'assuré. Au Togo, une loi instituant l'AMU a été adoptée à l'Assemblée nationale le mardi 12 octobre 2021.

Edem Dadzie

Aires protégées Vers un cadre juridique spécifique pour protéger cette biodiversité au Togo

Le Togo veut se doter d'un cadre juridique nécessaire pour préserver la biodiversité, notamment au niveau des aires protégées. Lors du Conseil des ministres le mercredi 24 mai 2023, il y a eu l'examen et l'adoption d'un avant-projet de loi relatif à la création et à la gestion des aires protégées.



Un troupeau d'éléphants dans une aire protégée

Au regard de l'évolution rapide du contexte international sur la conservation de la biodiversité et les nombreux enjeux socio-économiques et écologiques qui sous-tendent la gestion durable des aires protégées, il

est apparu nécessaire d'adapter le cadre juridique existant pour une meilleure gouvernance des aires protégées. C'est dans cette dynamique que s'inscrit cet avant-projet de loi qui fixe les règles et les principes applicables à la création et à la gestion

des aires protégées.

« Son adoption permettra à notre pays de disposer d'un cadre juridique spécifique dédié aux aires protégées dans la perspective de leur contribution à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), notamment le projet 35 de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025, qui prévoit d'étendre à 25% la couverture forestière du pays à l'horizon 2025 », précise

classée d'Assoukoko, la réserve de faune de Togodo nord, la réserve de faune de Togodo sud, la réserve de faune de Galangashi.

L'étude a été menée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). L'on y évoquait l'état de dégradation des écosystèmes et leur manque de gestion efficace depuis le début des années 90, lorsqu'à l'occasion de mouvements sociaux-politiques, les populations riveraines ont envahi la plupart des aires de conservation du pays.

Le réseau d'aires protégées n'est plus constitué d'écosystèmes intacts (biodiversité native) et exemplaires: seuls la Réserve de Faune d'Abdoulaye, les Parcs Nationaux de Fazao et d'Oti-Kéran (noyau central) présentent encore des espaces relativement peu modifiés (néanmoins la pression de la culture du coton est forte à Abdoulaye). Dans l'ensemble, la diversité faunique reste très menacée à l'image des populations d'éléphant, d'hippopotames etc. Les lions, qui entre-temps ont fait leur apparition dans la zone d'Oti-Kéran, n'y sont plus notés. Le réseau d'aires protégées n'est, de plus, pas représentatif

de l'entière diversité des écosystèmes du pays car il n'y a pas d'aire marine protégée et les formations de mangroves sont sous-représentées. Enfin, le lac Togo qui abrite le Lamantin n'est pas protégé.

A ce jour la situation est toujours inquiétante. Il faut donc prendre des instruments juridiques qui vont faciliter le travail des acteurs de terrain. Même le Programme de reboisement d'1 milliard de plants à l'horizon 2030 lancé par le gouvernement en 2020 et dont la troisième phase aura lieu cette année, est un bon moyen pour redonner vie aux aires protégées. D'ailleurs, en Conseil des ministres, le ministre de l'Environnement et des Ressources forestières, Katari Foli-Bazi, a rendu compte des préparatifs de son lancement dans quelques jours (en juin).

« Le Conseil a saisi cette opportunité pour réitérer ses encouragements à l'endroit de tous les acteurs et pour inviter l'ensemble de la population à s'engager pleinement dans cette campagne de reboisement qui vise à planter un milliard d'arbres en dix ans au Togo », lit-on dans le communiqué final.

E. Dadzie

Journée mondiale des Alumni

Les anciens étudiants togolais de la France ravivent leur lien

Ils étaient à l'honneur ce mercredi 24 mai 2023 à l'Institut français du Togo, dans le cadre de la "Journée mondiale des Alumni", célébrée du 13 au 28 mai dans le monde. Signes de retrouvailles, partages d'expériences professionnelles et relationnelles, conseils... étaient au cœur de cette rencontre qui a réuni plus d'une trentaine d'anciens étudiants togolais des universités françaises, des entrepreneurs Alumni et institutionnels à Lomé.



Initiée en 2022 pour célébrer les diplômés internationaux de l'enseignement supérieur français partout dans le monde, la "Journée mondiale des Alumni", 1ère édition, a été organisée au Togo ce mercredi sous l'autorité de l'Ambassadeur de France au Togo, Augustin Favereau. La célébration a été marquée par des allocutions, témoignages d'anciens élèves des établissements français, une table ronde sur les thématiques liées aux besoins des entreprises et les besoins des alumni, la digitalisation, les métiers ou secteurs d'avenir au Togo et les problématiques et enjeux du retour des alumni dans leurs pays d'origine.

Selon le diplomate français, Augustin Favereau, depuis 2021, il y a une procréation de 8% d'étrangers en France, notamment plus de 400 000 étudiants à la recherche de l'excellence académique et qui sont également à la découverte des cultures étrangères. Au Togo, ils sont plus de 3500 inscrits sur la plateforme. C'est un partenariat entre l'Europe et l'Afrique qui répond à la contribution des exigences et à l'avenir des jeunes.

A l'en croire, cette manifestation vise à renforcer les liens entre les membres du réseau Alumni, faire connaître et susciter l'adhésion des anciens élèves qui ne sont pas encore membres, permettre aux anciens élèves déjà membre d'étendre leur réseau aux acteurs institutionnels de l'ambassade puis au monde économique.

Intervenant au cours de la rencontre, le Conseil National du Patronat (CNP) a rappelé son accompagnement dans sa vocation de faire développer les entreprises, tout ce qui va venir de l'État et porter ces informations à l'endroit des entreprises membres du patronat. A noter qu'à ce jour, le patronat regroupe 27 associations de tous les secteurs d'activités.

Quant à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), dont les missions, l'observation du marché de l'emploi, faire les différents statistiques pour mettre à la disposition des décisions et l'accompagnement en entrepreneuriat, " Il y a des jeunes qui arrivent et qui ont l'idée de création d'entreprise. Nous disposons des ressources humaines compétentes pour les accompagner en savoir de fonctionnement de plan d'action et tout ce qui va avec les termes de médiation sur le marché du travail, nous avons l'offre. Le constat aujourd'hui, avec la technologie le contenu des emplois évolue, les métiers évoluent et cela impacte sur notre économie.

Avec la digitalisation, on se retrouve aujourd'hui avec de nouveaux métiers, de nouveaux emplois qui se créent et les entreprises sont plus exigeant par rapport au recrutement, la main d'oeuvre. Donc, ceux qui ont fait le système des formations classiques ne sont pas tout à fait en phase des besoins actuels des employeurs. Avec la digitalisation, nous avons le community

manager, les chargés de communication digitale... Bref, nous connaissons les besoins actuels et futurs des entreprises", a indiqué M. Moganou, représentant son institution.

Ainsi, pour bénéficier de l'accompagnement de l'ANPE, a-t-il dit, les Alumni doivent suivre le processus de formalisation : s'inscrire à l'agence, passer à un entretien pour valider ce qu'il a déjà fait pour l'insérer soit



pour le stage ou pour l'emploi. Faisant recours aux questions d'intégration régionale, l'ambassadeur profite de l'occasion pour lancer à une réflexion, "A quand un campus franco-togolais"?

"On choisit de faire ses études et de s'installer en Europe au Canada...et je pense qu'on ne devrait pas rentrer dans une logique de contrainte ou de contrat à revenir dans son pays. En revanche, nous comptons qu'on territorise les questions des coopérations universitaires de formation et moi ce qui me marque toujours dans ces questions d'éducation d'enseignement supérieur au ministère d'affaires étrangères à Paris, c'est qu'on envisage les études en France comme des études en France. Faire ses études en France, c'est faire des



études avec la France, avec des partenaires français avec des institutions de formation français ce qui permet de faire dans le sens avec des études profitables. Vos expériences sont bonnes, puisqu'on voit que votre formation vous l'avez fait certes en France, mais aussi vous avez apporté d'énorme de choses de votre culture, de votre éducation sur ce terrain sur le renouvellement de notre approche sur l'immobilité étudiant. L'enjeu aujourd'hui, c'est de voir comment est-ce qu'on peut faire, faire un certain nombre d'étudiants togolais pour les études français, mais au Togo. Ce sera dans le cadre d'un partenariat avec les instituts

ai vite regagné mon pays le Togo. J'avais besoin de cette formation technique pour réaliser mon rêve. Il fallait que j'acquiert des compétences parce que je savais quoi en faire. Aujourd'hui, je le fais avec un savoir faire endogène. Je travaille essentiellement avec les filles mères ou les mamans célibataires et aussi les femmes handicapées. Ce choix c'est quand je vois un tout petit peu le challenge pour ces femmes de pouvoir trouver un travail, de pouvoir avoir des revenus, d'être autonome. Je suis femme qu'est ce que je peux apporter à mes congénères? C'est ce que je trouve à faire surtout dans l'entreprise dans laquelle je peux décider et

de formation au métier digital, au métier d'image et de sons, nouer un partenariat avec un institut local qu'on mettra en œuvre ici. Il faut reconnaître d'abord que faire des études à l'étranger n'est pas à la portée de tout le monde même s'il y a des bourses, tout le monde ne peut pas se le permettre et il faut y penser pour donner l'opportunité à tout le monde", a laissé entendre le diplomate français.

Pour ces diplômés togolais, la France leur a apporté beaucoup d'opportunités.

Angélique Bijou Amouzou, entrepreneure Alumni, créatrice artisanale en lingerie de maison et mode, après sa formation technique en France (année 90), " Après 2 ans de formation en France et quelques mois de stage, j'

ça contribue à la valorisation d'une autonomie financière".

"On ne doit pas oublier que c'est l'Afrique qui est en construction. C'est ici qu'il faut construire. Tout est à refaire en Afrique alors pourquoi aller acquérir des compétences et rester dans un monde où tout est déjà construit. On a plus de chance de construire l'Afrique et de plus l'Afrique c'est notre terre donc à partir de là, c'est un tout petit peu absurde d'aller pour les études et y rester. C'est bien d'avoir un billet pour le voyage mais l'Afrique est en plein construction et il faut y revenir", a lancé Mme Amouzou à l'endroit de la jeune promotion Alumni.

Le réseau est accessible sur le site internet <https://www.francealumni.fr/>

Secteur textile et de l'habillement

Le gouvernement fixe les modalités d'application de la loi portant statut de zone franche industrielle

Au cours du Conseil des ministres tenu mercredi 24 mai à Lomé, le gouvernement a adopté un projet de décret fixant les modalités d'application de la loi portant statut de zone franche industrielle dans le secteur du textile et de l'habillement.

L'objectif est de définir les conditions et les modalités d'obtention de l'agrément au statut de zone franche industrielle dans le secteur du textile et de l'habillement. Le texte précise les règles qui régissent les activités des entreprises concernées, notamment en matière de commercialisation des produits, d'emploi de salariés expatriés et de formation continue des travailleurs nationaux.

« Son adoption vise la poursuite et l'accélération de l'installation d'usines

textiles dans notre pays, notamment au sein de la Plateforme industrielle d'Adéticopé. Ce qui permettra de consolider la création d'emplois en s'appuyant sur la transformation des matières premières locales conformément à l'axe 2 de la feuille de route gouvernementale », a précisé le communiqué sanctionnant le Conseil des ministres.

En effet, la création d'emplois dans le secteur du textile et de l'habillement



Production des vêtements à la PIA

s'est accélérée au Togo avec la mise en place de la Plateforme industrielle d'Adéticopé (PIA) et la création d'un parc textile au sein de cette infrastructure. 11 000 employés textiles seront recrutés à moyen terme et 20 000 emplois directs et indirects seront créés à long terme. L'objectif est de produire sur place des vêtements fabriqués avec la matière première produite au

Togo pour promouvoir la consommation locale et soutenir principalement les producteurs du coton.

Précisons que la PIA a été construite pour développer des activités industrielles et multisectorielles, notamment la transformation de produits agricoles (coton, soja, anacarde etc.) et miniers locaux. Le projet est subdivisé en 2 phases.

La première consiste à construire une zone industrielle, une zone logistique, un centre commercial & résidentiel et des infrastructures de grade mondial. La seconde permettra de développer des industries de transformation agricole (noix de cajou, ananas, maïs, mangue, sésame) et des infrastructures modernes.

Félix Tagba

Assemblée nationale

Le gouvernement pourrait présenter un projet de loi de finances rectificative

Au Conseil des ministres du 24 mai dernier, l'exécutif a écouté une communication sur la situation économique et financière, le financement de l'économie à fin décembre 2022 et au premier trimestre 2023 présentée par le ministre de l'Economie et des Finances, Sani Yaya. Les difficultés rencontrées dans le financement pourraient conduire à la présentation d'un projet de loi de finances rectificative à l'Assemblée nationale.



L'Assemblée nationale

La réflexion est menée à cause du contexte économique mondial en

2022 marqué par de fortes tensions inflationnistes, en liaison avec les effets

des différentes crises. Ainsi l'inflation mondiale, en moyenne annuelle, a

atteint 8,7% après 4,76% en 2021.

Dans la zone Uemoa (Union économique et monétaire ouest africaine), le taux de croissance économique est estimé à 5,7% contre 5,9% en 2021 avec un taux d'inflation moyen de 7,1 % contre 3,5 % en 2021.

Au Togo, la conjoncture économique comparée à 2021 est caractérisée par une évolution globalement satisfaisante de l'activité économique reposant notamment sur une bonne dynamique observée dans le trafic portuaire et une hausse du niveau de financement de l'économie au profit notamment des Petites et moyennes entreprises.

De manière spécifique, au niveau des Systèmes financiers décentralisés (SFD), le volume de nouvelles mises en place de crédits par les institutions de microfinance s'est établi à 255,2 milliards de FCFA en 2022 contre 196,8 milliards de FCFA en 2021. Cette évolution a permis de hisser l'encours de crédit des SFD à 288,2 milliards de

FCFA il y a un an.

Les évolutions conjoncturelles en 2022 restent globalement en phase avec les estimations et prévisions du cadre macroéconomique. Les estimations tablent sur une croissance du PIB réel de 5,8% en 2022 contre 6% en 2021.

L'attention du conseil a été attirée sur le fait que la plupart des banques centrales (la Réserve fédérale américaine, la Banque centrale européenne et la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest) ont procédé à un resserrement des politiques monétaires rendant de plus en plus difficiles les financements sur les marchés financiers. Ces financements sont devenus rares et plus onéreux.

Face à ces difficultés de financement et tenant compte de la nécessité de prioriser les dépenses, le gouvernement a engagé des analyses afin d'ajuster ses prévisions de dépenses pour l'année 2023.

La rédaction

Démographie et infrastructures au Togo

Le réseau routier à l'épreuve de la démographie

Le développement à travers les infrastructures tant en milieu rural qu'urbain au Togo, est à l'épreuve de la démographie qui a augmenté annuellement de 2,3% en moyenne, selon le récent Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5). Cette nouvelle dynamique démographique n'écarte pas pour autant l'exécutif des réalisations du réseau routier.



Des citoyens togolais en circulation

Le recensement de la population est essentiel pour l'orientation des différentes politiques de développement dans un pays. Ainsi, le Togo a décidé d'organiser du 23 octobre au 16 novembre 2022 sur l'étendue du territoire national son cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5). Quelques mois après l'étape de la collecte des données, les résultats ont été rendus disponibles. Et le pays compte dorénavant 8 095 498 habitants recensés contre 6 191 155 en 2010.

Nouvelle répartition de la population et renforcement des programmes

Le Togo dispose d'une base de données bien remplie grâce à ce recensement, avec le nombre d'habitants hommes et femmes bien déterminé. Respectivement, il est de 3 944 510 soit 48,7% d'hommes et 4 150 988 soit 51,3% de femmes. Ensuite par région, il a été établi que le Grand Lomé regroupant les préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé est la région la plus peuplée du pays

avec 2 188 376 habitants. Suivent les Plateaux (1 635 946), la Maritime (1 346 615), les Savanes (1 143 520), la Kara (985 512) et enfin la Centrale (795 529). Quant aux villes les plus peuplées, elles sont pêle-mêle Lomé, Atakpamé, Kpalimé, Sokodé, Kara, Dapaong et Cinkassé.

En rapport avec les programmes de développement, le Togo a misé gros pour que la collecte des données soit un succès. Côté investissement, l'exécutif a mis sur la table 8,5 milliards de francs CFA. En termes de ressources humaines, 14 500 agents recenseurs ont été mobilisés sur le territoire pour mener à bien l'opération. Ce qui a créé de l'emploi temporaire pour ces jeunes togolais.

Maintenant, place à l'intensification des actions destinées à assurer un minimum vital commun et à lutter contre la pauvreté. Le RGPH-5 se veut alors un outil qui constitue une mine de données exhaustives, fiables et désagrégées sur la population pour aider à la formulation, au suivi et à l'évaluation des politiques et programmes

économiques et socioculturels pour lesquels le Togo s'est engagé en vue de son développement. En d'autres termes, ces statistiques sont déjà utiles dans la mise en œuvre des actions plus efficaces sur le sol togolais et pour la

réhabilitées mais d'autres sont aussi en chantier. Le but poursuivi par l'exécutif est le même, favoriser le développement économique et social de toutes les zones du Togo. Le pays veut à travers des routes en bon état, permettre le déplacement en toute sécurité de la population, l'écoulement des produits locaux vers les lieux de vente, faciliter l'accès des citoyens à l'éducation et aux soins de santé. Des chantiers de construction et de réhabilitation de routes sont en cours d'exécution ou sont récemment lancés dans le pays.

En janvier 2023, il a été ouvert les travaux d'aménagement et de réhabilitation de la route nationale RN14 : Sokodé-Tchamba-Kambolé-Frontière Bénin, dans la préfecture de Tchadoudjo à 340 km au nord de Lomé. La route est longue de 86 km. Les travaux qui vont être effectués sur ce tronçon vont coûter 68,6 milliards de francs CFA. Les usagers de la route Lomé-Kpalimé (120 kilomètres) retrouvent aussi peu à peu le sourire car les travaux (lancés en 2020) sur cette route vont bon train. D'ici juin 2023, la route sera livrée.

En matière d'amélioration de réseau routier, le Togo n'a pas du tout chômé ces années passées. Pour preuve de 2016 à 2018, 502,8 kilomètres de routes bitumées ont été réhabilitées et 193 kilomètres par ailleurs sont aménagées et bitumées. Le désenclavement des localités tient à cœur aux autorités. C'est pourquoi il est toujours mis en place des projets et programmes qui permettent le réaménagement des pistes rurales. Dans le cadre du programme de désenclavement et des pistes rurales, 680 kilomètres de pistes rurales ont été aménagées à la fin de l'année 2022.

Mais la barre est encore placée très haut. D'ici 2025, la feuille de route gouvernementale prévoit d'assurer l'aménagement d'au moins 4 000 kilomètres de pistes rurales pour le bonheur des populations. Et surtout au nom du développement durable.

Désenclavement : transformer la vie des populations rurales

Le Togo s'est lancé



population togolaise dans plusieurs domaines phares.

Chantiers routiers réalisés dans chaque région du Togo

Ces dernières années, non seulement des routes ont été construites ou

Cette dernière représente un investissement de 214 milliards de francs CFA. Encore plus au sud dans la région Maritime, les travaux de réhabilitation du tronçon Avépozo-Aneho (30 kilomètres) progressent bien. L'état d'avancement à ce niveau est de 85%.

à la rescousse des zones reculées pour les désenclaver définitivement. L'exécutif a donné le feu vert à plusieurs projets qui permettent l'aménagement efficient des pistes rurales. Les populations de ces différentes localités



Processus de désenclavement

bénéficiaires en sont grandement impactées. A travers les initiatives multipliées, l'objectif est de lutter contre la pauvreté et permettre un meilleur accès aux infrastructures socioéconomiques. Et le pays met tout en œuvre pour ne pas prendre du retard dans l'ultime but qu'il s'est fixé à travers la feuille de route gouvernementale : aménager au moins 4 000 kilomètres de pistes rurales d'ici à 2025.

L'année 2022 a été particulièrement riche en termes de résultats. Le 1er mars 2023, le

Togo a rendu publiques les prouesses réalisées à travers le programme de désenclavement des

d'aménager en tout 680 km de pistes rurales. S'agissant de l'entretien du réseau existant à 75%

d'exécution. Il faut aussi noter que dans la perspective de mettre en place une banque de



Une route bitumée

pistes rurales pour le compte de l'année 2022. Le programme a permis

en bon et moyen état, 1 270 km sont achevés et 712 km sont en cours

données de pistes rurales dans la région maritime, des données sur les

dégradations collectées sur un linéaire de 3 437 km de pistes rurales ont été identifiées et inventoriées.

Il y a des projets qui interviennent sur le terrain en apportant leur lot de contributions. C'est le cas du Projet d'appui aux pistes rurales qui a permis la construction de 603 km de pistes. Il y a en outre le démarrage des travaux d'aménagement de 162 km de pistes rurales dans le cadre du Projet d'appui au développement agricole au Togo (Padat).

Le plus grand souci de l'État reste la partie septentrionale du pays. Les populations de cette zone sont constamment sous le coup de la menace terroriste. L'exécutif a donc prévu le déploiement des projets dans les localités du nord afin de les désenclaver. En 2022, le pays a mis sur la table 16 milliards de francs CFA pour la réalisation des projets dans les secteurs de l'énergie, l'eau, l'infrastructure, l'éducation, l'agriculture et la santé. L'idée est de corriger les disparités constatées et offrir un soutien infaillible aux citoyens de la région.

Attipoe Edem Kodjo



CORIS MONEY
Simple et cool !

Avec Coris Money



Appellez votre banque au **8283**

SIMPLE & COOL

www.corismoney.com
Disponible gratuitement sur

Google play App Store

offre soumise à conditions

par 

Changement climatique

Le professeur Jean-Pascal van Ypersele veut « établir la meilleure connexion possible entre la science et les besoins »

Le professeur et climatologue Jean-Pascal van Ypersele, vice-président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) entre 2008 et 2015, et candidat à la présidence de l'institution était à Lomé au Togo du 19 au 20 mai 2023. Il a animé une conférence digne d'intérêt au West african science service centre on climate change and adapted land use (Wascal) de l'université de Lomé.



Professeur Jean-Pascal van Ypersele

Il y a des vérités essentielles sur les changements climatiques qui ne doivent plus échapper à personne. Cette crise est réelle, les Hommes en sont en grande partie responsables et concernés. Les experts sont d'accord sur son effectivité. « Cela fait mal, mais il y a de l'espoir », a estimé le conférencier. Mais si ce phénomène continue de prendre de l'ampleur, c'est parce que l'on utilise l'atmosphère comme une poubelle, et cela contribue à l'épaississement de la couverture isolante qui est autour de la terre. Il s'agit d'une couche d'isolants thermiques qui augmente la température du globe.

Aujourd'hui, l'humanité est proche de la température

d'1,2°C. Le Togo à l'instar des autres pays de la planète enregistre une évolution exponentielle de sa température. Entre 1901 et 2021, l'on a connu une accélération. « L'on assiste à une sorte de dopage du système climatique » selon le professeur van Ypersele. Pour éviter de continuer à risquer de dépasser les 1,5°C, il faut impérativement empêcher que la concentration continue d'augmenter. L'on doit faire de la fameuse neutralité carbone une réalité.

L'évolution actuelle des températures est à la base de conséquences catastrophiques tant pour les écosystèmes que pour les humains. Selon le

groupe 2 du Giec, l'Afrique en particulier sera très touchée. Il faut s'attendre à l'augmentation soit de la fréquence soit de l'intensité d'un certain nombre d'événements extrêmes (vagues de chaleur, sécheresses, inondations etc...). Des millions de personnes risquent d'être exposées au manque d'eau, à la famine etc... Ce sont des phénomènes qui sont déjà en cours.

Le changement climatique regorge aussi des opportunités, notamment avec le développement des énergies renouvelables (solaire, éolienne). Celles-ci permettront de réduire des milliards de tonnes de Gaz à effet de serre (GES). Ces énergies sont devenues plus compétitives en termes de coûts par rapport aux énergies fossiles. Des possibilités existent aussi dans le domaine de la gestion des forêts. En tout cas, le Giec est clair : si l'on n'arrive pas à maintenir le réchauffement à 1,5°C, l'adaptation risque d'être difficile dans certaines zones du monde, et l'Afrique en fait partie.

Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, l'atténuation et l'adaptation doivent aller de pair; mais la finance climatique est incontournable. Malheureusement, dans tous les domaines, il y a un écart flagrant entre les besoins et les financements disponibles, surtout dans les pays en développement. « Je peux vous garantir que lors de cette conférence, le professeur a eu de bons retours, notamment sur la question du genre, des jeunes, la proposition forte d'un bureau Afrique du Giec », a déclaré Séna Alouka, directeur international de l'ONG Jeunes volontaires pour l'environnement (JVE).

Le candidat de l'inclusivité, de la diversité linguistique, du genre et de l'efficacité des travaux du Giec ?

Le professeur van Ypersele qui a participé à presque toutes les CoP de l'histoire du changement climatique, veut mettre son expérience de plusieurs décennies au service de la communauté internationale. « Le premier axe de ma campagne est que le Giec soit la voix du climat pour agir suffisamment dans le

domaine de l'atténuation afin que l'adaptation ne devienne pas impossible un jour. Le deuxième axe est que les décideurs politiques, économiques, les citoyens du monde reçoivent du Giec des informations utiles, les plus pertinentes pour faire évoluer les choses dans la bonne direction », a-t-il indiqué.

« Le troisième axe est de réaliser les points 1 et 2 de la manière la plus inclusive possible. Pour moi, l'inclusivité signifie une

un dynamisme qu'il est très important de capter au service du Giec. Le dernier point est que je suis francophone, le français est ma langue maternelle. Je serai le premier président francophone du Giec. Le français aura une importance renouvelée au Giec. D'ailleurs, je pense que toutes les langues des Nations unies, et les langues dans lesquelles la science est produite aujourd'hui, devraient être mieux respectées au sein du Giec, mieux prises en compte », a ajouté le



Photo de famille dans les escaliers de Wascal

meilleure participation des scientifiques des pays en développement aux travaux du Giec, de manière à ce que le Giec soit représentatif des préoccupations qui existent dans le monde entier, notamment dans les pays les plus vulnérables, y compris ceux qui ont le moins émis des GES (NDRL : Les Gaz à effet de serre). Le deuxième point de l'inclusivité est d'améliorer la participation des femmes aux travaux du Giec », a-t-il poursuivi.

« Le troisième point est d'être sûr que l'on a suffisamment de jeunes qui participent aux travaux du Giec, parce que les jeunes ont de nouvelles connaissances, de nouvelles méthodes,

professeur van Ypersele.

L'agenda 2030 des Nations unies (le fait de faire cohabiter les différents objectifs), la justice climatique, la transition juste, sont également au cœur des préoccupations du professeur Jean-Pascal van Ypersele, candidat au poste de président du Giec. Le Giec a été créé en 1988 sous l'égide de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue). Le Giec est chargé d'évaluer l'ampleur, les causes et les conséquences du changement climatique. Il regroupe 195 États.

Edem Dadzie

Debout, DIGNITE

Les chants authentiques du terroir de Lassina KEITA pour renaître la Dignité africaine !

« Mali, mon peuple / Mali, ma terre ancestrale / Anga Mali ba ! Notre grand Mali ! / Le fils pleure la mère / La mère souffreteuse en souffrance / Demain est inquiet / Inquiet de la mort des morts ».

C'est par ces mots, poétiquement viriles, que Lassina KEITA a fait son entrée dans l'esplanade, au milieu des hommes et des femmes, assis en cercle à même le sol, sous le vieil arbre du village de Soundjata Keita, au Mali. L'esplanade, c'est "Debout, DIGNITE", un recueil de poèmes publié aux Editions dhART au Canada en 2013.

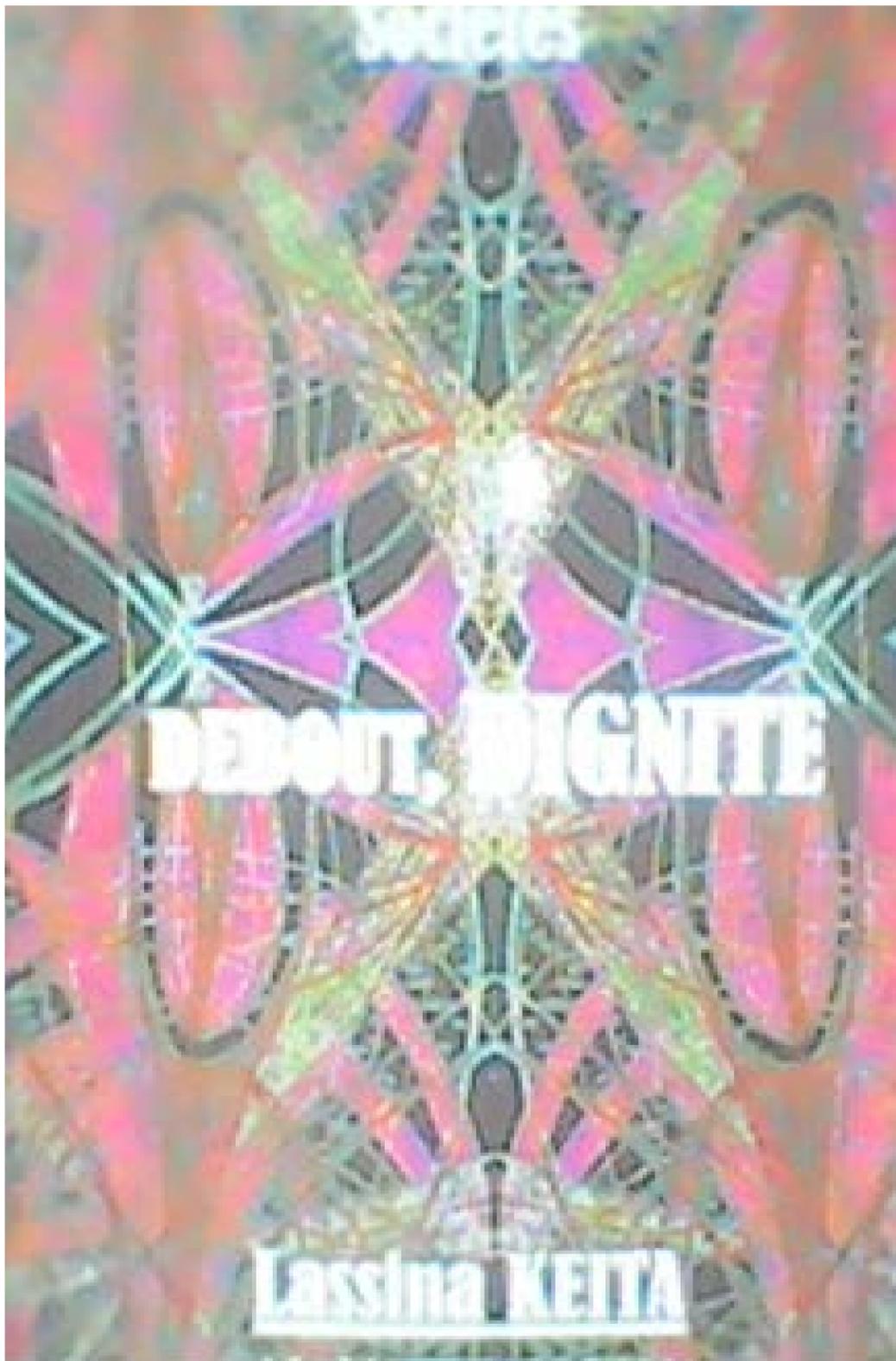
Les poèmes de ce livre sont tout simplement beaux, originaux, originels et authentiques. Ne pas aimer la poésie, c'est ne pas aimer soi-même. Ce livre me l'a appris à mes dépens : « Patience, bientôt il fera jour / Qui n'a jamais rêvé / N'a jamais vu un lever du soleil ». Nous apprend Lassina KEITA.

A l'ère de l'écriture, on dira que "Debout, DIGNITE" est un livre. Mais dans l'Afrique authentique profonde, l'Afrique sans écriture, "Debout, DIGNITE" est la voix. La voix de l'Afrique de la parole. La voix de l'Afrique de l'oralité qui s'adresse à ses fils impétueux. La voix des dieux qui s'adresse à leurs fils renégats. La voix de l'Afrique du griot qui chante les pleurs de l'Afrique-Mère agonisante. La voix du prêtre traditionnel, intermédiaire entre les hommes et les ancêtres. La voix qui fait les libations les matins aux rayons levants du soleil pour provoquer la paix et la bénédiction sur les fils d'Afrique. La voix des ancêtres, la voix des masques : « Par les masques Wè, les masques Dan, les Masques Akan, les Masques Senoufo, les Masques Neyo, ... / Par le Goli, le Tyi-Wara, le Djè, le Kplé-Klpé, le Wanyugo, le Glè... / Mes Mânes me parlent ! / Lumière sur ma conscience / Ils parlent la langue de la terre, de l'air, de l'eau et du feu ». Ô ! Quelle beauté, la racine poétique africaine de Lassina !

Les vers de ce recueil

sont autosuffisants et indépendants. Ils sont libres des contraintes littéraires et coulent comme l'eau d'une rivière pour ne jamais s'arrêter. Ce sont des vers fluides, forts, puissants comme la lance de Chaka Zulu, aiguisée à dessein, pour porter les couleurs d'un fils d'Afrique qui s'indigne que la valeur de sa Mère Afrique soit piétinée. Ses vers font appel à l'Afrique profonde, à ses nuits haletantes et saisissantes. Lassina KEITA se substitue aux dieux de l'Afrique, à ses masques, tel un griot, pour s'adresser à ses fils qui lui tordent le cou mais aussi qui font sa fierté. Il fait résonner le tam-tam à travers hameaux pour réveiller la conscience de ses frères et sœurs d'Afrique : « Les mânes parlent, c'est la voix de Dieu / les mânes parlent pour que les hommes parlent / les mânes parlent pour que les hommes se parlent / Tam-Tam sacré, Tambour, répandez le message / Ngoni, sonnez et résonnez ».

L'auteur a fouillé jusqu'au tréfonds de son souffle de vie, sans effort certain. Il a interrogé la sagesse africaine. Il tutoie, il interpelle, il invoque et fouille jusqu'au ras de la marmite des songes et crée. Lassina KEITA recrée l'Afrique. Il interroge et s'interroge, il cherche, il tourne et retourne la paille moite des sages pour comprendre. Il a osé et indexe les valeurs humaines africaines, les fils dirigeants, les accusant implicitement d'avoir déraciné l'Afrique. Mais il semble reconnaître aussi leur contribution à sa construction : « La dignité du fils, fut-il capitaine ou député / ne se mesurera qu'à l'aune de sa bravoure. / La dignité du fils, c'est le passé, le souvenir du flambeau / La dignité du fils, c'est le sang, le grand enchantement émané de l'unique maison / La dignité du fils, c'est l'âme, la longue filiation jamais interrompue du guerrier ». Être digne, c'est être soi-même, c'est aussi aimer sa racine au point d'en



mourir comme un guerrier ! Comme KEITA dans ses vers.

Dans "Debout, DIGNITE", les vers se déchainent tel un ouragan pour enlever les maux créés par les folies du 21^e siècle qui paralysent l'Afrique afin de refaire le champ et semer une nouvelle DIGNITE. Et quand la langue maternelle de l'auteur s'adjoint à la langue coloniale pour créer un brassage révoltant mais poétique, il est clair que tous les dignes fils d'Afrique ne peuvent pas s'asseoir pour crier leur DIGNITE. Ils sont obligés de rester debout et peut-être même de marcher et de se battre, de chanter tel le poète. Le titre revêt tout son chapeau : "Debout,

DIGNITE" ! « La marche de ma terre m'inquiète, elle rappelle ma conscience à la responsabilité / Homme, guerriers sachant guerroyer par tout le temps / L'ablation du septentrion m'appelle, imminente invitation à sauver la mère patrie. » Eh oui, la mère patrie, cette Afrique qui meurt à petit feu !

La poésie s'invente. Elle se crée et n'obéit à aucune règle comme dans "Debout, DIGNITE". C'est ainsi que Lassina KEITA, le "griot" malheureusement façonné par l'école des Blancs, peut réveiller sa Mère Afrique à l'agonie et régénérer sa DIGNITE afin de la mettre DEBOUT !

Et la femme ! Créez

un monde sans femme et vous en mourez avant de finir votre œuvre. C'est pourquoi le poète ivoirien, parti à la chasse le fusil armé contre l'influence occidentale qui aveugle sa mère Afrique, ne peut oublier Eve dans son recueil. Vous rencontrerez ses vers sensuels dans le 3^e livre de son recueil titré Principe féminin. Après tout, aimer la Femme, c'est aussi prouver sa Dignité d'homme !

A vous tous imbus de DIGNITE africaine, DEBOUT !

KOUDOSSOU Fioklu Maurille - Sociologue de la communication - Auteur - promoteur culturel

2° ORIGINAL

**SIGNIFICATION DE L'ORDONNANCE
D'INJONCTION DE PAYER N°101/2023 DU
15 MAI 2023**

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS (2023) ;
Et le *Samedi, Vingt-cinq (25) Mai à 11 heures 30'*

A la requête de la **International Business Bank Togo (IB BANK Togo)**, Société Anonyme au Capital de 27.000.000.000 de Francs CFA, dont le siège est à Lomé, 169, Bd du 13 Janvier, BP : 363 Lomé-Togo- R.C.CM N°TOGO-LOME 1974B 521, LOME, Tél : (00228) 22-23-55-00/22-23-56-00, représentée aux présentes par Monsieur **Ibrahim SORY**, demeurant à Lomé, agissant aux présentes au nom et pour le compte de ladite Banque en sa qualité de Directeur Général ;

J'ai M^e Sylvanus N. SALLAH
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, demeurant et domicilié au Centre National de Transfert de l'Etat Primaire Domiciliaire L. à côté de l'hôtel à Kabane et du Centre National de Transfert de l'Etat Primaire Domiciliaire
Scossigné

Signifié et, en tête des présentes, déclaré à :

La Société UINT AFRICA, représentée par son Président Directeur Général Monsieur **Hamed SOW**, demeurant au siège de ladite société, où étant en ses bureaux et parlant à : *N'ayant pas d'adresse connue, nous avons procédé par l'affichage à la porte principale de l'auditoire du tribunal de Commerce de Lomé, et par insertion dans le Journal Togo.Matin conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile.*

Copie certifiée et conforme de l'Ordonnance d'Injonction de payer N°101/2023 rendue le 15 mai 2023 par laquelle Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé a enjoint la la Société UINT AFRICA, représentée par son Président Directeur Général Monsieur **Hamed SOW** de payer à la requérante la somme de **quarante-quatre millions quarante-huit mille (44.048.000) F CFA** représentant le montant principal de sa dette ;

La présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit.

Et de suite à même requête, demeure et élection de domicile que dessus, j'ai Huissier de Justice susdit et scossigné, fait sommation à la Société UINT AFRICA, représentée par son Président Directeur Général Monsieur **Hamed SOW**, demeurant et domicilié au siège de ladite société :

EXPEDITION

**QUETE AUX FINS D'INJONCTION DE
PAYER**

**MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
LOME**

A la requête de la **International Business Bank Togo (IB BANK Togo)**, Société Anonyme au Capital de 27.000.000.000 de Francs CFA, dont le siège est à Lomé, 169, Bd du 13 Janvier, BP : 363 Lomé-Togo- R.C.CM N°TOGO-LOME 1974B 521, LOME, Tél : (00228) 22-23-55-00/22-23-56-00, représentée aux présentes par Monsieur **Ibrahim SORY**, demeurant à Lomé, agissant aux présentes au nom et pour le compte de ladite Banque en sa qualité de Directeur Général ;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

Qu'elle est créancière de la Société UINT AFRICA, représentée par son Président Directeur Général Monsieur **Hamed SOW**, demeurant au siège de ladite société de la somme de quarante-quatre millions quarante-huit mille (44.048.000) F CFA représentant les arriérés des loyers échus et impayés ;

Que toutes les démarches amiables entreprises en vue de rentrer dans ses fonds sont demeurées infructueuses ;

Que même la sommation de payer de l'Huissier Instrumentaire en date du 25 janvier 2023 est aussi demeurée sans effet ;

Que par la suite la Société UINT AFRICA, représentée par son Président Directeur Général Monsieur **Hamed SOW** a quitté les lieux sans laisser d'adresse ;

Que ne disposant d'aucun titre contre la Société UINT AFRICA, représentée par son Président Directeur Général Monsieur **Hamed SOW**, la requérante entend dès lors recourir à la Procédure Simplifiée de Recouvrement des créances instituée par l'Acte Uniforme du 10 avril 1998 de l'OHADA portant organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des voies d'exécution ;

C'est pourquoi, la requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, bien vouloir conformément aux dispositions des articles 1, 2, 3, 4 et 5 de l'Acte uniforme précité enjoindre par voie d'ordonnance à la Société UINT AFRICA, représentée par son Président Directeur Général Monsieur **Hamed SOW** de payer la somme de **quarante-quatre millions quarante-huit mille (44.048.000) F CFA** représentant les arriérés des loyers échus et impayés ;

Lui enjoindre en outre de payer les frais de Justice.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LOME
Huissier en Chef

Toutefois, si le débiteur n'a pas reçu personnellement la signification de la décision portant Injonction de Payer, l'opposition est recevable jusqu'à l'expiration du délai de quinze jours suivant la première mesure d'exécution ayant pour effet de rendre indisponible en tout ou en partie les biens du débiteur ».

Article 11
« L'opposant est tenu, à peine de déchéance, et dans le même acte que celui de l'opposition :

- De signifier son recours à toutes les parties et au greffe de la juridiction ayant rendu la décision d'injonction de payer.
- De servir assignation à comparaître devant la juridiction compétente à une date fixe qui ne saurait excéder le délai de trente jours à compter de l'opposition ».

**SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'IL N'EN IGNORE**

Et, je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé copie de l'Ordonnance sus-énoncée ainsi que celle du présent exploit dont le coût est de : **30.000 F CFA**.

L'HUISSIER

EXPEDITION

**QUETE AUX FINS D'INJONCTION DE
PAYER**

**MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
LOME**

A la requête de la **International Business Bank Togo (IB BANK Togo)**, Société Anonyme au Capital de 27.000.000.000 de Francs CFA, dont le siège est à Lomé, 169, Bd du 13 Janvier, BP : 363 Lomé-Togo- R.C.CM N°TOGO-LOME 1974B 521, LOME, Tél : (00228) 22-23-55-00/22-23-56-00, représentée aux présentes par Monsieur **Ibrahim SORY**, demeurant à Lomé, agissant aux présentes au nom et pour le compte de ladite Banque en sa qualité de Directeur Général ;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

Qu'elle est créancière de la Société UINT AFRICA, représentée par son Président Directeur Général Monsieur **Hamed SOW**, demeurant au siège de ladite société de la somme de quarante-quatre millions quarante-huit mille (44.048.000) F CFA représentant les arriérés des loyers échus et impayés ;

Que toutes les démarches amiables entreprises en vue de rentrer dans ses fonds sont demeurées infructueuses ;

Que même la sommation de payer de l'Huissier Instrumentaire en date du 25 janvier 2023 est aussi demeurée sans effet ;

Que par la suite la Société UINT AFRICA, représentée par son Président Directeur Général Monsieur **Hamed SOW** a quitté les lieux sans laisser d'adresse ;

Que ne disposant d'aucun titre contre la Société UINT AFRICA, représentée par son Président Directeur Général Monsieur **Hamed SOW**, la requérante entend dès lors recourir à la Procédure Simplifiée de Recouvrement des créances instituée par l'Acte Uniforme du 10 avril 1998 de l'OHADA portant organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des voies d'exécution ;

C'est pourquoi, la requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, bien vouloir conformément aux dispositions des articles 1, 2, 3, 4 et 5 de l'Acte uniforme précité enjoindre par voie d'ordonnance à la Société UINT AFRICA, représentée par son Président Directeur Général Monsieur **Hamed SOW** de payer la somme de **quarante-quatre millions quarante-huit mille (44.048.000) F CFA** représentant les arriérés des loyers échus et impayés ;

Lui enjoindre en outre de payer les frais de Justice.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LOME
Huissier en Chef



Communiqué de presse

Lomé le 24 mai

Le Ministère Délégué Chargé de l'Énergie et de Mines (MDEM) organise à travers son Unité Focale Genre Energie (UFG-E), la foire et conférence du genre, de l'énergie et des mines.

Cette activité qui se déroulera les 25 et 26 mai prochains à l'auditorium de l'Université de Lomé, bénéficie de l'appui du "Projet Electrification rurale au Togo" (ProEnergie) de la coopération allemande. Elle cadre avec l'objectif du Ministère Délégué Chargé de l'Énergie et de Mines (MDEM) d'accompagner les femmes en vue de faciliter leur accès à des postes de responsabilités.

L'ambition du ministère s'inscrit dans le cadre du Plan d'Action National 2020-2024 adopté par le Gouvernement en 2020 pour opérationnaliser la Politique d'Intégration du Genre dans l'Accès à l'Énergie de la CEDEAO. L'Objectif 3 de ce Plan d'action est d'accroître la participation des femmes au secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décision.

À travers la foire et conférence du genre, de l'énergie et des mines, le Ministère Délégué Chargé de l'Énergie et des Mines (MDEM), veut offrir un cadre d'échanges autour des problématiques de genre au sein des secteurs de l'énergie et des mines. L'activité cible particulièrement les étudiantes et élèves inscrites dans les parcours scientifiques et technologiques afin de leur faire découvrir les opportunités de carrière qu'offre le secteur de l'énergie et des mines.

Contact presse
 presse@energie.gouv.tg



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
 Ministère délégué en charge
 de l'Énergie et des Mines



Mise en œuvre par
giz
 Service Clientèle
 et Interaction
 Numérique (SIC) Togo



Ministère Délégué auprès du Président de la République,
 chargé de l'Énergie et des Mines, Togo

Traçons ensemble l'itinéraire de vos rêves



DESTINATIONS

Ouaga - Lomé - Ouaga
Ouaga - Bobo - Ouaga



OUAGA

LIZ AVIATION

+226 76 20 97 63
+226 76 20 99 23

ELITE VOYAGES

+226 25 33 51 55
+226 65 86 71 60



BOBO

KAREL VOYAGES

+226 67 73 81 60

Billets également disponibles dans vos agences de voyages et dans les aéroports de Ouaga, Bobo et Lomé.



LOME

LIZ AVIATION

+228 70 15 55 55
+228 97 78 01 01

    **liz aviation**

 clientele@lizaviation.com